

République Française - Département d'Indre-et-Loire



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT 2022-19

PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 07 avril 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 3 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 3 titulaires

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du comité social territorial de la Communauté de communes du Val d'Amboise s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité

TITULAIRES

Nom-Prénom	Fonction
Thierry BOUTARD	Président
Blandine BENOIST	Vice-Président
Philippe DENIAU	Vice-Président

SUPPLEANTS

Nom-Prénom	Fonction
Claude CICUTTI	Conseiller délégué

Didier ELWART	Vice-Président
Hervé LENGLET	Conseiller délégué

Représentants du personnel

TITULAIRES

Nom-Prénom	Organisation syndicale
Nathalie WEINLING	CGT
Guillaume DIET	CGT
Grégory FOURMENTEL	CGT

SUPPLEANTS

Nom-Prénom	Organisation syndicale
Karine MARTINOD	CGT
Mérodie VA	CGT
Thomas BOUCARD	CGT

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de la mise en œuvre des conséquences de cette désignation qui sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet pour le contrôle de légalité
- Monsieur le Président du Centre départemental de Gestion

Fait à Nazelles-Négron, le 08 décembre 2022



Le Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise,

Thierry BOUTARD